



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-018-2021-12

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Secrétariat Général Aux Politiques Publiques

IDF-2021-12-07-00004 - Arrêté complémentaire à l'arrêté n°IDF
2021-10-18-00001 du 19 octobre 2021 portant nomination des membres du
deuxième collège du conseil de développement territorial de la direction
territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-12-07-00004

Arrêté complémentaire à l'arrêté n°IDF
2021-10-18-00001 du 19 octobre 2021 portant
nomination des membres du deuxième collège
du conseil de développement territorial de la
direction territoriale de Paris du grand port
fluvio-maritime de l'axe Seine

Arrêté complémentaire à l'arrêté n°IDF 2021-10-18-00001 du 19 octobre 2021 portant nomination des membres du deuxième collège du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code des transports, notamment le livre III de sa cinquième partie;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2021-07-29-00042 du 29 juillet 2021 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 portant nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2021-10-18-00001 du 19 octobre 2021 portant nomination des membres du deuxième collège du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- VU** le procès-verbal de carence de candidatures syndicales au premier tour des élections professionnelles de l'entreprise Paris Terminal SA, seule entreprise de manutention exerçant sur le port de Paris du 7 novembre 2019 ;
- VU** la consultation en date du 4 octobre 2021 engagée auprès des organisations syndicales départementales représentatives afin de recueillir leurs candidatures pour siéger au deuxième collège ;

VU la liste de trois candidats, représentant des personnels des entreprises hors manutention, proposée le 11 octobre 2021 par la Confédération française démocratique du travail (CFDT), organisation syndicale départementale représentative désignée pour le port de Paris par le ministre chargé du travail ;

VU le nom du candidat, représentant des personnels des entreprises hors manutention, proposée le 13 octobre 2021 par Force ouvrière (FO), organisation syndicale départementale représentative désignée pour le port de Paris par le ministre chargé du travail ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 : Est nommé représentant du deuxième collège en tant que représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port :

- Monsieur Thierry BREHAM

Article 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 DEC. 2021

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME